

Check-list : Tempête

La tempête peut faire de sérieux dégâts. Alors, ne vous laissez pas surprendre. En prenant quelques précautions, vous pouvez prévenir ou atténuer les dégâts.

DÉCOUVREZ LES 10 BONS RÉFLEXES

1 N'attendez pas la tempête

Entretenez régulièrement les gouttières, les points d'évacuation d'eau et les fossés. Assurez-vous que votre toit est en bon état. Coupez les branches mortes. Consultez toujours la météo avant un déplacement dans un lieu isolé : forêt, mer, campagne,... Prévoyez des moyens d'éclairage de secours.

2 La tempête se lève

Rentrez le linge, fermez portes et fenêtres. Mettez à l'abri ou fixez tous les objets que les vents violents peuvent emporter comme les poubelles et meubles de jardin. Tirez les prises des radios, télévisions et autres appareils électriques que la foudre peut endommager. Ne laissez pas un véhicule sous un arbre et stationnez-le si possible à l'abri, en particulier en cas de grêle.

3 La tempête sévit

Sauf nécessité, ne prenez pas le volant. Sinon, roulez à vitesse limitée et immobilisez votre véhicule loin des arbres et des fils électriques. En cas de fortes précipitations et d'inondation, respectez les déviations et ne vous engagez jamais, que ce soit à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets. Evacuez les objets dans la cave ou le garage souterrain ou placez-les en hauteur. Préparez une pompe et des objets de retenue, tels que des sacs de sable. Tenez-vous informés de l'évolution de la situation. Evacuez les lieux si les autorités le demandent.

4 La tempête se calme

Ne touchez pas les fils et câbles tombés au sol. Prenez les mesures nécessaires pour éviter l'aggravation des dommages éventuels et prenez des photos qui montrent le danger immédiat. Faites bâcher le toit s'il est endommagé mais n'intervenez en aucun cas sur les toitures. Faites couper les branches et les arbres qui risquent de tomber. En cas d'inondation ou d'humidité à l'intérieur des bâtiments, faites sécher et aérer les lieux.

5 Faites l'inventaire des dégâts

En vue d'une déclaration à l'assurance et pour accélérer le processus d'indemnisation, prenez des photos des dommages. Conservez les biens endommagés dans l'éventualité d'une expertise. Recherchez les justificatifs d'achat des biens endommagés (factures d'origine, certificats de garantie, photos) pour les lui transmettre.

Plus votre dossier sera complet, plus rapide sera le règlement des dommages. L'assureur enverra un expert et vous indemnise dans les 30 jours après l'accord sur son rapport.

6 L'assurance incendie couvre toujours la tempête

Les garanties tempête et inondation sont obligatoires dans les contrats d'assurance incendie des habitations et des petites entreprises. La définition de la tempête comporte les ouragans ou autres déchaînements de vents, s'ils endommagent dans les 10 km du bâtiment désigné soit des constructions assurables contre ces vents, soit d'autres biens comparables, ou atteignent, à la station météo la plus proche, une vitesse de pointe d'au moins 100 km à l'heure.

[Le site du SPF \(Service Public fédéral\) Economie \(rubrique assurances\)](#) explique en détail la couverture obligatoire de la tempête dans les contrats d'assurance incendie

7 La tempête a endommagé votre véhicule

Déclarez le plus rapidement possible le sinistre à votre assureur auto omnium, même si un tiers pourrait être responsable. Même dans les contrats omnium limités, les « forces de la nature » sont une garantie standard.

8 Votre responsabilité peut être engagée

Sauf cas de force majeure (vents d'une violence extrême, foudre,...), votre responsabilité peut être engagée si la tempête fait des dégâts à des tiers. S'il s'agit d'un bâtiment, votre assurance incendie comporte un volet « responsabilité ».

Exemple : On vous reproche un manque de précaution parce votre toit était en mauvais état ou que le tronc de votre arbre tombé sur la voirie était pourri. Si, lors d'une bourrasque, vous perdez le contrôle de votre véhicule et causez un dommage, votre assurance responsabilité civile auto prendra celui-ci en charge.

9 Vous êtes victime d'une négligence

Exemple : pendant une tempête, vous avez été blessé par la chute d'une tuile.

La responsabilité du propriétaire de la tuile peut être engagée. Faites appel à votre assureur protection juridique pour obtenir réparation. Cette assurance de protection juridique peut être un volet dans votre contrat d'assurance ou une assurance séparée.

10 La tempête a endommagé votre jardin

Pour le jardin, des conditions spécifiques s'appliquent. Les clôtures et les abris de jardin sont généralement couverts dans les contrats courants, dans certaines limites d'indemnisation.

Pour tout savoir sur l'assurance incendie et ses extensions, lisez [notre brochure sur l'assurance incendie](#).